

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Séance du 7 juin 2016

Le 7 juin 2016, à 19h15, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

Présents : Marie-José CARLAC, André PERON, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Jean-Paul HARRE, Michel LE ROUX, Hélène LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Françoise TROUBOUL, Isabelle HELOU, Cédric CAUDEN, Natacha SANNIER, Nathalie BOULBEN, Christian LE FLOCH.

Secrétaire : Annie LE GOFF

Secrétaire adjointe : Lise LANDOUARD

Date de convocation : 2 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 03 mai 2016 n'est pas adopté et doit faire l'objet de modifications pour une adoption au prochain conseil municipal.

Les points à ajouter à l'ordre du jour sont acceptés :

- Gratification stagiaire : dynamisation du centre-bourg à travers l'habitat et le commerce,
- Cessions tracteur Case 2130 et tondeuse Kubota

1) TRAVAUX DE VOIRIE : MODIFICATION DU RALENTISSEUR RUE DE LA MAIRIE

Monsieur André PERON, adjoint aux travaux propose aux conseillers municipaux trois possibilités concernant le ralentisseur rue de la Mairie, car il gênerait le passage des engins agricoles.

La première proposition consiste à réaliser des travaux pour modifier le plateau du ralentisseur à 12 mètres de long pour un coût total de 4 102.50 € HT.

La proposition suivante est de maintenir le plateau actuel à 4 mètres mais d'augmenter la longueur des parties obliques sur 1,60 mètre au lieu des 1,20 mètres actuels. Le coût de cette action s'élèverait à 710€ HT.

La dernière possibilité évoquée est le maintien du ralentisseur actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 5 contre de conserver le ralentisseur en l'état actuel.

2) TRAVAUX : VOIRIES 2015 AVENANT

Monsieur André PERON, adjoint aux travaux rappelle que le 24 juin 2015, l'entreprise COLAS sise à Plouray (56770) a été retenu pour le lot n°1 PDIC 2015 pour un montant de 31 761,10 € HT, soit 38 113,32 € TTC.

Il s'avère aujourd'hui que les travaux prévus sont insuffisants pour une partie de la voirie et qu'il est nécessaire de prendre un avenant.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant HT	Variation
1	COLAS	31 761,10 €	3 762,50 €	35 523,60€	11.846 %
TVA 20%		6 353,22 €	752,50 €	7 105,72 €	
TOTAUX TTC		38 113,32 €	4 515,00 €	42 628,32 €	

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au lot 1 du marché PDIC 2015 comme présenté ci-dessus.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n° 1 au lot 1 « PDIC 2015 »
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

3) TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIES COMMUNALES 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les offres parvenues en Mairie suite à l'appel d'offres en procédure adaptée relatif à la réfection de voiries communales 2016.

La consultation a été réalisée pour la réfection des voies communales 2016 concernant les sites suivants : Lotissement de Saint-Urlo, Le Bourgeal, Kerdellec, Route de Kernégont, Le Quinquis et Saint-Urlo.

Quatre offres sont parvenues en mairie et s'établissent comme suit :

	TOTAL
COLAS	21 820,25 € HT
EUROVIA	24 424,75 € HT
PIGEON BRETAGNE SUD	22 727,90 € HT
CHARIER TP	26 786,09 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise COLAS pour un montant de 21 820,25 € HT (26 184,30 € TTC), en fonction du prix et du mémoire technique.

4) TRAVAUX : CONVENTION POINT A TEMPS AVEC LA COMMUNE DE GUISCRIF

Madame le Maire souhaite, comme l'an passé, réparer au point à temps la chaussée des routes de la commune.

Par conséquent, Madame le Maire souhaite que la mairie de GUISCRIF mette à disposition le matériel et le personnel nécessaire à cette prestation.

La mairie de Guiscriff propose donc la mise à disposition du personnel et du matériel pour un montant de 798 € la journée de 7h, pour quatre journées au plus. Le prix de l'émulsion sera à notre charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour deux jours de point à temps et autorise Madame le Maire à signer la convention définissant les modalités de cette mise à disposition.

5) ACCESSIBILITE : ADOPTION DU PAVE (Programme d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

Ce programme est réalisé par le Cabinet Nicolas de Pontivy, sa première version a été reçue le 22 décembre 2015. Une première relecture avec demande de corrections a été envoyée et un nouveau rendez-vous était fixé au 1^{er} juin 2016.

Le document modifié a été reçu le 7 juin 2016, date du conseil. Après relecture, plusieurs éléments sont toujours à éclaircir.

L'adoption de ce programme est à revoir au prochain conseil (fin août – début septembre). De plus il n'existe pas de date réglementaire pour l'approbation de celui-ci.

6) FINANCES : EMPRUNT MATERIEL ROULANT

La commune souhaite contracter un emprunt pour le financement de matériel roulant pour un montant de 36 000 €, sur une durée de 5 ans.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et trois propositions ont été faites. Madame Le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole car s'agit du taux le plus bas et les frais de dossier étant les plus raisonnables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de contracter un Prêt de 36 000 € (TRENTE-SIX MILLE EUROS), pour financer l'achat de matériel roulant, auprès du Crédit Agricole.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

Objet : Achat de matériel roulant

Montant du capital emprunté : 36 000 €

Durée d'amortissement : 5 ans

Taux d'intérêt : taux fixe à 0,58%

Frais de mise en place : 36 €

Le remboursement du prêt s'effectuera par échéances mensuelles

Amortissement : amortissement progressif

S'engage pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention de Prêt de 36 000 € avec le Crédit Agricole.

Autorise le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

7) FINANCES : ADHESION A L'ASSOCIATION BRUDED

Madame le Maire propose l'adhésion à l'association BRUDED suite à la présentation de celle-ci au début du conseil par un de ses responsables.

Madame le Maire présente le prix de l'adhésion qui est fonction du nombre d'habitants :

0,25 € /habitant /an soit en 2016 = 1212*0,25 = 303 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion à BRUDED pour un montant de 303 € pour l'année 2016.

8) FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « MEMOIRE DU CANTON DU FAOUEZ »

Madame le Maire présente au conseil la demande de l'association « Mémoire du Canton du Faouet » concernant une convention du 01/01/2016 au 31/12/2019 pour permettre la consultation des registres d'état civil. En contrepartie l'association met à disposition de la mairie de la documentation écrite, sonore et visuelle recueillie dans un délai de 5 ans contre un versement d'une subvention annuelle de 20 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention pour un montant annuel de 20 € de 2016 à 2019
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour la consultation des registres d'état civil

9) FINANCES : CESSIION TRACTEUR CASE 2130 ET CESSIION TONDEUSE KUBOTA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition d'un nouveau tracteur et d'une nouvelle tondeuse. Une reprise des anciens matériels a été formulée par les entreprises auprès desquelles la Commune a acquis ces nouveaux matériels.

L'entreprise SDMA propose une reprise de 1 080 € TTC du tracteur Case 2130 et l'entreprise Agri Bannalec une reprise de 2 600 € TTC de la tondeuse Kubota.

Madame le Maire propose d'accepter de céder les deux matériels aux offres proposées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la cession du tracteur Case 2130 à SDMA pour un montant de 1 080 € et de la tondeuse Kubota à Agri Bannalec pour un montant de 2 600 €.

10) JEUNESSE : PROJET 2017 ESPACE MULTISPORTS ET JEUX D'ENFANTS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monique LE CREN, adjointe chargée de la jeunesse et des loisirs, présente son projet d'espace multisports et jeux pour enfants pour la commune.

L'estimation de ce projet est portée à 55 000 € HT et se décompose comme suit :

- 35 000 € HT pour le terrain multisports
- 20 000 € HT pour l'espace jeux enfants

Le Comité des fêtes de la commune a déjà annoncé sa participation pour un jeu enfants soit 10 000 € mais plusieurs autres subventions peuvent être sollicitées par la Commune pour cet espace.

Madame le Maire suite à cette présentation propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions pour cet espace auprès du :

Conseil Départemental pour 30 % soit 16 500€

CNDS uniquement multisports pour 20 % soit 7 000 €

Un minimum de 20 % doit rester à la charge de la commune soit 11 000 € HT pour bénéficier de subventions. Madame LE CREN explique que si le CNDS refuse d'attribuer une subvention à la commune, il est toujours possible de solliciter la réserve parlementaire et/ou la DETR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et du CNDS.

11) PERSONNEL : GRATIFICATION STAGIAIRE MAIRIE

Madame le Maire intervient pour informer que Mademoiselle Lise LANDOUARD viendra en stage du 13/06/2016 au 25/06/2016 et interviendra ensuite par le biais du service missions temporaires du Centre de Gestion 56. Etant donné que Camille MICHEL, la secrétaire générale, sera absente à compter du 13/06/2016, il convient donc de gratifier le stage de Lise LANDOUARD.

Aujourd'hui en cas de stage supérieure à 2 mois, le montant minimum de gratification est de 3,60 € / heure. Le SMIC au 1er janvier 2016 est de 9,67 € / heure.

Madame le Maire propose aux élus les possibilités de gratifications suivantes :

- Gratification minimum = 252,00 €
- Gratification au niveau du SMIC = 676,90 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, de verser une gratification à Mademoiselle Lise LANDOUARD, d'un montant de 676,90 Euros.

12) PERSONNEL : GRATIFICATION STAGIAIRE MAIRIE

Madame le Maire explique aux élus que la Mairie souhaite recruter un stagiaire autour de la thématique : « Revitalisation du centre-bourg autour de l'habitat et du commerce local ».

La candidature de Monsieur Gaël DEKEYSER – étudiant en master 1 Administration et Gestion Publique de l'université de Rennes 1 a été reçue. Il propose de réaliser son stage à compter du 13 juin 2016 jusqu'à fin août. La gratification pour ce stage est de minimum 3,60 € / heure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'accepter la candidature de Monsieur Gaël DEKEYSER pour un stage à compter du 13 juin 2016 et de lui verser une gratification à hauteur de 3,60 € par heure.

13) BOULANGERIE : FRAIS CREDIT BAIL

Madame le Maire informe les élus que suite à la mise en place du crédit-bail de la boulangerie, la Commune a pris en charge l'ensemble des frais y afférents, soit 3 200 €. Elle propose donc de délibérer pour répercuter la moitié de ces frais aux preneurs (les boulangers).

Madame le Maire propose le règlement de la somme de 1 600 € en quatre paiements de la part des preneurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le remboursement de 1 600 € par les preneurs, en quatre paiements. Et ceci à raison d'un paiement de 400 € durant quatre mois à partir du mois de juillet.

14) BOULANGERIE : DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante pour le budget boulangerie :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article 615228 Dépenses entretien bâtiments	+ 1 000,00 €	Article 758 Produits divers de gestion courante	+3 200,00€
Article 6226 Dépenses honoraires	+ 2 200,00 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative proposée.

15) RYTHMES SCOLAIRES 2015-2016 : BONS D'ACHAT BENEVOLES ET PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des bons d'achats aux bénévoles et agents communaux qui se sont investis tout au long de l'année 2015-2016 dans la mise en œuvre de réforme des rythmes scolaires. Elle propose de maintenir, comme l'année passée, le montant de 50 € par personne soit 850€.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 50€ à l'ensemble des bénévoles et agents communaux s'étant investis dans la réforme des rythmes scolaires 2015-2016, soit 17 personnes pour un total de 850 €. Le bon d'achat est à valoir dans les commerces de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.